

Séance du 26 Février 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	18

L'an deux mil vingt-six, le 26 février 2026, à 20h38, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
20/02/2026	20/02/2026

Etaient présents : Roger BOUDES, Jean-Louis CALVET, Didier CARRIERE, Christophe COSTES, François DIAZ, Kathia FAGES, Véronique GANDOLFI, Vincent HERAN, Chantal JEANJEAN, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Catherine MONTROZIER, Julie PINTRE-GALIERE, Hélène RIVIERE.

Etaient Représentés : Daniel NEUVILLE (représenté(e) par Véronique GANDOLFI), Franck LEMOUTON-MAZIERES (représenté(e) par Hélène RIVIERE), Stéphanie LAFITTE (représenté(e) par Kathia FAGES), Marie-Thérèse MARRA (représenté(e) Chantal JEANJEAN), Gilbert RIVIERE (représenté(e) par Jean-Louis CALVET).

Absent : Eric BOSSET

Objet de Délibération
Ressources Humaines : création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;
- Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
- Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet, en raison d'un manque d'effectif dans le service administratif et dans la prévision du remplacement d'un agent partant à la retraite en juillet 2026 ;

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet pour occuper les fonctions **d'agent d'accueil en charge du service population**, au service administratif à compter du 1^{er} avril 2026.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2026 :

Filière : ADMINISTRATIF

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif ppl 2^{ème} classe : - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **De préciser** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

La secrétaire de séance,
Mme GANDOLFI Véronique



Fait et délibéré à CREISSELS,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-Louis CALVET



Délibération transmise au représentant de l'Etat le :

27 FEV. 2026

Délibération affichée le :

27 FEV. 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.